

Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste

Pétition adressée au Président de la République, aux députés et aux sénateurs

Halte à la burqa et au voile, symboles de la soumission des femmes et de l'offensive islamiste

Unissons nos voix afin de mettre un terme à l'envahissement de l'espace public par les voiles et foulards islamiques.

Promoteurs de la présente pétition, nous nous réjouissons de l'initiative prise par le député communiste André Gérin qui a conduit à la mise en place courant juillet d'une mission parlementaire d'information sur « la pratique du voile intégral sur le territoire national » et qui rendra son rapport fin novembre.

Militant pour une loi contre les signes religieux à l'école, en 2004, nous avons déjà impulsé, en octobre 2007, une demande d'interdiction de la burqa et du voile à l'université et pour les mineures.

C'est maintenant qu'il faut mettre un coup d'arrêt à l'offensive politico-religieuse qui cherche à imposer sa présence, de plus en plus visible, et par là trouver une légitimité, à l'ensemble de la société française. Ses leaders exigent, tous les jours, par petits pas, des « accommodements raisonnables » et militent ouvertement pour que la loi religieuse (charia) se substitue pour les musulmans, aux lois de la République. Cette offensive a également lieu dans de nombreux pays européens.

Céder serait faire injure au courage et au refus du voile, signe de la soumission de leurs mères, par la majorité de nos concitoyens venus d'outre-Méditerranée qui en connaissent les effets destructeurs, dans une vie sociale fondée sur la mixité.

La loi doit opposer ses limites au voile islamique qu'il soit intégral ou non, car symboliquement il a la même signification, incompatible avec les valeurs d'égalité et de laïcité, socle de l'ordre public républicain en France.

La jurisprudence européenne donne raison à la France

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dans tous ses arrêts suite aux plaintes résultant de l'interdiction du port du voile islamique, donne raison aux États mis en cause.

Les attendus sont fondés sur la défense de l'Ordre Public et reconnaissent que le port de signes religieux ostensibles dans l'espace public ne respecte pas les opinions et les libertés d'autrui.

Pourquoi légiférer de nouveau ?

Il y a vingt ans, la première affaire du voile éclatait, à Creil, dans une école publique. Il a fallu plus d'une décennie de palabres épuisantes avec des écolières, militantes ou manipulées, pour comprendre que seule la loi pouvait mettre un terme à ces multiples provocations.

Aujourd'hui on ne peut que constater la prolifération des foulards et voiles islamiques dans l'espace public :

– multiplication dans de nombreuses villes françaises des voiles intégraux, tenue qui avait indigné l'opinion quand elles étaient portées en Afghanistan, parce qu'elle caractérisait le fait qu'une femme ne pouvait paraître dans l'espace public que sous la forme d'une ombre.

– progression spectaculaire du nombre de voiles dans l'ensemble de notre pays. Même des fillettes le portent de

plus en plus fréquemment. Il est autorisé à l'université publique, et dans les écoles privées.

– multiplication des affaires de voile dans le domaine professionnel ou des loisirs. Ainsi des lieux de soins, des chefs d'entreprise, propriétaires de gîtes (affaire Fanny Truchelut), d'auto-écoles, de salles de sports sont de plus en plus souvent confrontés à des provocations. Ils se retrouvent parfois poursuivis devant les tribunaux par des associations islamistes, souvent soutenues par le Mrap, la LDH et la Halde.

– candidates qui postulent à des élections, et qui, comme à Echirolles, veulent imposer le voile en exerçant leur mandat d'élue. Verrons-nous bientôt, comme en Belgique, des élues voilées représenter la République ?

– cet été dans une piscine, en Seine-et-Marne, une nouvelle forme de provocation apparaît avec le port du burkini et plainte a été déposée contre le propriétaire qui a exclu la militante provocatrice.

Un marquage sexiste et raciste

Les premières auditions d'organisations féministes devant la mission parlementaire, le 15 juillet 2009, ont mis l'accent sur le message totalement contraire à l'égalité hommes-femmes véhiculé par le voile ; sur le refus du vivre ensemble qu'il représente en masquant le visage, les cheveux ou les mains ; sur l'interdiction qu'il impose d'aimer ou d'épouser l'être de son choix, quel que soit son sexe, sa religion ou ses origines. Porter le voile est une façon de signifier : « Je ne suis pas comme vous et je ne veux pas être comme vous ».

S'agira-t-il d'une loi inapplicable ?

Contrairement à ce que prétendent certains, le choix d'une tenue vestimentaire ne relève pas d'une liberté publique protégée. Ainsi, par exemple, la notion de tenue correcte existe dans notre pays : arrêt « bermuda » en entreprise, ou bien interdiction de se promener torse nu, ou en maillot de

bain, en ville ou dans les stations balnéaires.

Un devoir de solidarité ici et ailleurs

Nos concitoyens, notamment ceux issus de pays où la religion impose ses lois, ont besoin de la République, de la laïcité et des principes égalitaires pour échapper aux fondamentalistes religieux, qui veulent les enfermer dans une logique communautariste.

À une époque où dans de nombreux pays, des femmes résistent pour ne pas le porter, il est temps d'en finir, sur notre territoire, avec ce symbole de soumission.

Envoyer un message fort à la mission parlementaire

Lacordaire écrivait déjà au XIXe siècle « Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui affranchit ».

Nous lançons cette pétition pour encourager nos élus à prendre toute la mesure de la gravité de la situation, et à légiférer en conséquence.

Anne Zelensky, présidente de la Ligue du Droit des Femmes

Annie Sugier, présidente de la Ligue du Droit International des Femmes

Pierre Cassen, fondateur de Riposte Laïque

Premiers signataires : **Yvette Roudy**, ancienne ministre, **Corinne Lepage**, ancienne ministre, **Jean-Pierre Plancade**, sénateur de Haute-Garonne, **Antoine Sfeir**, directeur des Cahiers de l'Orient, **Pierre-André Taguieff**, directeur de recherche au CNRS, **Anne-Marie Lizin**, présidente honoraire du Sénat belge, **Robert Redeker**, philosophe, **Marc Simon**, secrétaire général de l'Association des Libres Penseurs de France (ADLPP), **Ivan Rioufol**, journaliste, **André Sylvestre**, maire de Magnanville, conseiller général, **Bat Ye'or**, écrivain, **Jean-Paul Brighelli**, enseignant, **Jean-Pierre Lledo**, cinéaste, **Anne Assieh Pak**, militante laïque et féministe iranienne,

André Bercoff, écrivain et journaliste, **Bernice Dubois**, féministe **Fanny Truchelut**, condamnée pour discrimination religieuse, **Eric Denécé**, directeur du Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R), **Nina Sankari**, rationaliste, militante féministe et laïque polonaise, **Philippe Carbiener**, conseiller régional d'Alsace, **Maria Hagberg**, présidente du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Elie Arié**, ancien secrétaire national du MRC, **Michèle Tribalat**, démographe, **Sylvie Durand-Trombetta**, secrétaire fédérale aux droits des femmes et à la parité, PS 78, **Daniel Lefeuvre**, professeur des universités (Paris 8), auteur de « Faut-il avoir honte de l'identité nationale ? », **Roland Monnet**, président du Cercle Edgar Quinet Aristide Briand, **Marinette Bache**, présidente du groupe MRC au conseil de Paris, **Jean-Sébastien Jamart**, maître de conférence à l'Université de Liège, **Martine Ruppé**, présidente du Comité Ornaïs de Défense de la Laïcité (CODL), **Maryse Haslé**, secrétaire du Comité Vendomois de Défense de la Laïcité, **Boualem Sansal**, écrivain, **Linda Weil-Curiel**, avocate au Barreau de Paris, **Mona Gamal El-dine**, réalisatrice égyptienne, **Stéphane Arlen**, enseignant, président de Faire le Jour, **Marc Mennessier**, journaliste, **Maud Tabachnick**, écrivain, **Malka Marcovich**, historienne, **Jacqueline Pasquier**, rédactrice en chef Lesbia Magazine, **Halim Akli**, militant laïque algérien, co-initiateur des premières rencontres laïques internationales, en 2007, **Juliette Minces**, écrivain, **Jean-Claude Santana**, professeur et militant syndicaliste, **Robert Albarèdes**, maire honoraire de Gréasque, **Danièle Ney-Kemp**, productrice-journaliste en Australie, directrice des programmes en français, **Jean-Luc Tomasini**, directeur de la publication de la revue EM Santé, **Jean-Michel Duretête**, président du Mrap Dordogne, **Pierre Henri Deleau**, fondateur de la quinzaine des réalisateurs, **Roland Chuard**, maire-adjoint PCF de Nancy, **Pascal Hilout**, fondateur du Nouvel islam, **David Vaucher**, président du Mouvement Suisse Contre l'Islamisation (Mosci), **Jean Robin**, éditeur et journaliste, **Dany Bernard**, féministe, membre de la LDH, **Pascal Olivier**, MRC, **Aldo-Michel Mungo**, éditeur belge, **José Cotel**, styliste,

Alain Laurent, philosophe, essayiste et éditeur, **Danièle Dugelay**, féministe, libre-penseuse et membre de la LDH, **Ziad Goudjil**, Association « Histoires de mémoire », **Louis Houdayer**, président de l'Ufal de l'Ardèche, Michel Bordenave, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite **Georges Trussart**, ancien sénateur écologiste belge, **Raphaël Delpart**, cinéaste et romancier, **Josiane Sberro**, chef d'établissement en retraite, vice-présidente de Primo-Info, **Hervé Boyer**, conseiller municipal à Golbey (88), **Hubert Sage**, médecin-conseil chef de service de la Sécurité Sociale, président de la section de l'Isère de l'Association des Libres Penseurs de France, **Johannes Robyn**, président de l'Union des Athées, **Sylvie Leroy**, MRC, clinicienne, **Kebir Jbil**, militant laïque, **Paul Landau**, écrivain et chercheur, auteur de « Pour Allah jusqu'à la mort », **Yasmina Oubouzar**, militante kabyle laïque, **Christian Guérin**, syndicaliste laïque Snetaa-EIL, **Laurent Sifferlen**, président de l'Ufal de l'Ouest Grenoblois, **Léon Ouaknine**, ex-directeur général de l'Institut universitaire de gérontologie sociale du Québec, **Pierre Lance**, écrivain, directeur de revue, **Alain Geismar**, républicain, **Jean-Yves Champigneul**, principal de collège (33), **Marie-José Letaille**, présidente de l'Ufal-Afl de Champ-sur-Marne (77), **Jean Logier**, militant laïque, **Gérard Villedieu**, retraité, LDH, GODF, **Armelle Derooze**, Fédération des Associations Laïques de Roubaix, **Véronique Hervouet**, essayiste, **Michel Rose**, directeur d'école, président de la Fal 53, Ligue de l'Enseignement de la Mayenne, **Georges Brousse**, militant Libre Pensée du Gers, **Martine Breteche**, sociologue, membres du lobby européen, **Albert Prous**, militant de la Fédération Anarchiste, **Marie-Neige Sardin**, libraire au Bourget, **Guylain Chevrier**, historien, syndicaliste CGT, **Séverine Auffret**, philosophe, enseignante, féministe, **David Dawidowicz**, ancien résistant, rescapé de la Shoah, **Yves Pialot**, retraité de l'Education nationale, militant laïque, **Ahmed Ghlamallah**, citoyen, **Louis Chagnon**, professeur d'Histoire, **Kit Larsen Hughes**, membre du comité de direction du réseau contre les crimes d'honneur, Suède, **Maurice Vidal**, professeur de philosophie, **Alain Avelin**, fonctionnaire de

police, **Alain Rubin**, syndicaliste, **Mireille Popelin**, communiste et républicaine, adhérente du Mouvement Pour une Education Populaire (Mpep), **Angèle Garabedian**, présidente de l'Ufal de St Egrève, **Brigitte Bré Bayle**, enseignante, **Gérard Pince**, président fondateur de la Free World Academy, **Jean-Michel Nivet**, militant laïque et associatif Bourgogne, **Pierre Baracca**, militant pour une République laïque, féministe et progressiste, **Paul Durieux**, président du Rassemblement Wallonie-France, **Irène Saya**, présidente de l'association Pour une école républicaine et citoyenne

Alice Braitberg, sociologue, **Jean-Pierre Berraud**, militant ADLPF des Yvelines, **Annie Lecomte-Billard**, institutrice laïque retraitée, **Henri Scaillet**, auteur de « Islam la dangereuse », **Jacqueline Duhem**, agrégée d'Histoire, **Bernard Dick**, médecin gynécologue, **Lucien-Samir Oulahbib**, enseignant chercheur sciences politiques Lyon3, **Véronique Archer**, enseignante à domicile, **Martine d'Hostel**, citoyenne laïque, **Benoît Drouot**, professeur d'histoire-géographie en lycée, **Bruno Nardin**, **Yvan Quintin**, éditeur, **Hélène Vargas**, institutrice retraitée, **Guy Philippe**, agrégé de mathématiques, retraité de l'Education Nationale, **Louis Casalta**, professeur, **Liliane Bienvenu**, retraitée, **Dr J. Petroussenko**, chirurgien des hôpitaux honoraire, membre du « Forum pour la France » et du cercle Nation et République, **Marie-Ange Ferran**, enseignante laïque, **Dominique Cornibert**, retraitée des organismes de Sécurité Sociale, **Emmanuelle Escal**, auteure-compositrice-interprète, **Muriel Fraquet**, militante socialiste et féministe, **Didier Favreau**, fonctionnaire de police, **Réjane Di Bianca**, militante de gauche, **Michel Thys**, libre-penseur belge, **Daniel Mimaud**, agent SNCF, **Jean Cantel**, libre-penseur, **Jean-Paul Rebours**, membre du Pole de la renaissance communiste, **Philippe et Christine Boutet**, **Claude Courouve**, docteur en philosophie, Roger Foubert, retraité, militant CFDT, **Dominique Gay**, médecin généraliste, **Josselyne Poudevigne**, aide-ménagère, **Joëlle Prost**, retraitée, **Patrizia Tancredi**, fonctionnaire, **Jean Thirion**, officier retraité de l'armée belge, **Evelyne Rochedreux**, retraitée, **Sylvie Beugnet**, directrice

d'association et membre de l'Ufal de Lille, **Pierre et Marcelle Le Gall**, membres de l'ADLPPF, **Patrick Vachon**, cheminot retraité, **Yvette Hoffmann**, retraitée, **Alexandre Feigenbaum**, chercheur, militant antiraciste, **Nelly Trumel**, militante féministe, peintre, **Noël Scoflaire**, membre de l'action laïque en Belgique, **Pierre Croizat-Vallet**, retraité de l'Education nationale, **Gérald Régnauld**, retraité, **Philippe Guillemot**, retraité, **Annie Guillemot**, retraitée, **Joséphine Lafosse**, institutrice en retraite, **Rachel Lafosse**, professeur de piano, **Sonia Lafosse**, contrôleur SNCF, **Pablo Moyal**, **Simone Bouchara**, retraitée, Marseille, **Régine Fléchaux**, employée, Charleville-Mézières, **Mireille Braizaz**, **Hervé Le Tallec**, **Véronique Callut**, **Arlette Chanu**, **Charlotte Fournel**, **Jacqueline Savrelot**, **Bernard Le Mée**, **Gilbert Cornu**, **Geneviève Cornu**, **Marie Bessenay**, **Roland Consard**, **Guy et Madeline Crequie**, **Michèle Vallet**, **Amine Ahamada**, **Catherine Delage**, **Georges Merlin**, **Christiane Mauchauffée**, **Jacqueline Merlin**, **Gilbert Liégeois**, **Agnès Pagis**, **Germaine Poctuzzi**, **Georges Bouvier**, **Jean Mollard**, **Annie Brouet**, **Annie Fournel**, **Rachida Herrmann**, **Line Dubois**, **Faiza Alami**, **Houria Dekhli**, **Francis Mauchauffée**.